



RAPPORT D'ORIENTATION

BUDGETAIRE 2026

Conseil municipal du 07/01/2026

INTRODUCTION	3
LE CONTEXTE MONDIAL ET NATIONAL	4
a) Une croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs	4
b) Zone euro : une croissance en ordre dispersé	5
c) France : l'activité résiste à l'incertitude politique	6
d) France : le climat de l'emploi se dégrade	6
e) France : budget 2026 : une route semée d'embûche	7
LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2026	9
LES REALISATIONS 2025 DE LA COMMUNE	12
a) Les travaux en régie	12
b) La construction de la nouvelle école maternelle	Erreur ! Signet non défini.
c) La végétalisation du cimetière	Erreur ! Signet non défini.
d) Les travaux de voirie	13
e) La révision du Plan Local d'urbanisme	13
f) La vie associative	Erreur ! Signet non défini.
g) Environnement : Atlas de la Biodiversité Communale et Plan Guide Vert	13
h) Patrimoine : création du pôle historique sur la défense passive de la 2nde Guerre Mondiale	Erreur ! Signet non défini.
i) CCAS	14
LES ELEMENTS FINANCIERS DU BUDGET DE LA COMMUNE	14
a) Le résultat du CFU 2025 provisoire au 27/11/2025	14
b) La dette	15
c) La fiscalité	16
EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026	16
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026	17
LE PERSONNEL	18
LES CONCLUSIONS POUR 2026	19

INTRODUCTION

Le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le D.O.B. est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants. Il doit se dérouler dans un délai de 10 semaines maximum précédant l'examen du budget. Selon la jurisprudence, la tenue du D.O.B. constitue une formalité substantielle. En conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le D.O.B. ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Pour alimenter ce débat, l'exécutif présente à l'assemblée délibérante un Rapport d'Orientations Budgétaires sur :

- Les orientations budgétaires, évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes.
- Les engagements pluriannuels envisagés, programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses.
- La structure de la gestion de la dette et les perspectives pour le projet de budget.

Une délibération, obligatoire, permet de prendre acte de la tenue du D.O.B. et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

LE CONTEXTE MONDIAL ET NATIONAL

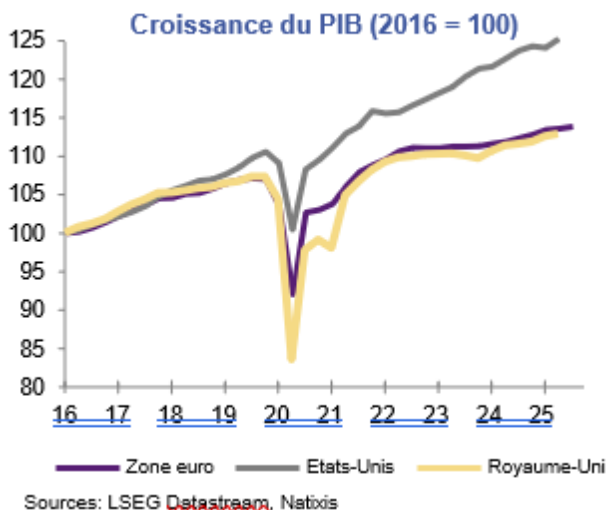
a) Une croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs

Pour les deux prochaines années, il est annoncé une croissance mondiale en léger ralentissement, à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

Aux États-Unis, l'activité ralentirait à 1,8 % en 2025 et 2026, après 2,8 % en 2024, un rythme qui reste élevé. En zone euro, la croissance est attendue à 1,3 % cette année et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %), même si celle-ci ferait face à des forces contraires (relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane). Au Royaume-Uni, la croissance serait proche de celle observée en zone euro (1,4 % en 2025 et 1,2 % en 2026). En Chine, l'activité resterait autour de 5 % (5 % en 2025 et 4,8 % en 2026), malgré les droits de douanes US.

Côté politique monétaire, la Fed poursuivrait son cycle de baisses de taux, tandis que la BCE s'arrêterait à 2 %. La BCE considère qu'elle est « bien positionnée » pour faire face aux différents chocs, ce qui justifie un statu quo à 2 %. La Banque d'Angleterre continuerait son cycle de baisses de taux mais à un rythme prudent compte tenu d'une inflation toujours élevée. Aux États-Unis, la Fed a commencé son cycle de baisses de taux en septembre 2025 et celui-ci se poursuivrait jusqu'en avril 2026 pour un taux terminal à 3 % (borne haute des taux Fed Funds) sur fond de ralentissement du marché du travail et malgré des risques inflationnistes liés aux droits de douane. A rebours, la Banque du Japon augmenterait une dernière fois ses taux en décembre 2025, à 0,75 %.

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevées. A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs aux attentes.



b) Zone euro : une croissance en ordre dispersé

Scénario de croissance :

La croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1^{er} semestre 2025.

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. L'année prochaine, la croissance allemande redémarrerait (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

	Croissance du PIB (%)			Inflation (%)		
	2024	2025	2026	2024	2025	2026
Zone Euro	0,8	1,3	1,2	2,4	2,1	1,7
<i>Allemagne</i>	-0,5	0,3	1,3	2,5	2,2	2,3
<i>France</i>	1,1	0,9	1,0	2,3	1,0	1,3
<i>Italie</i>	0,5	0,5	1,0	1,1	1,7	1,3
<i>Espagne</i>	3,5	2,9	2,1	2,9	2,6	1,7

Inflation :

L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2,3 % en 2025, les services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %.

c) France : l'activité résiste à l'incertitude politique

Croissance : nos prévisions anticipent une croissance de 0,9 % en 2025 et 1,0 % en 2026.

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3ème trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

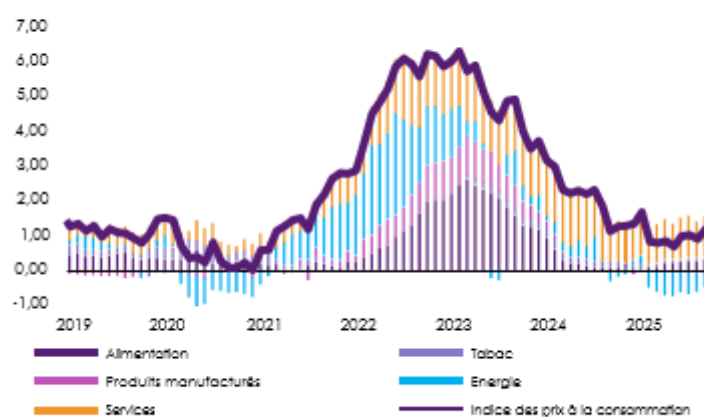
Inflation : il est prévu une inflation (IPCH) de 1,0 % en 2025 et de 1,7 % en 2026, après 2,3 % en 2024.

L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par :

- la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro,
- la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

Inflation (IPC) et composantes



Source : Insee, Natixis CIB

d) France : le climat de l'emploi se dégrade Coup de frein sur l'emploi

Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent (-60 600 emplois après +43 400 emplois). Au cours du trimestre, les contrats d'alternance ont représenté environ les deux tiers de la baisse de l'emploi salarié privé.

Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-112 100 emplois) ; il s'agit du 4ème trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation (les emplois privés restent 1 million au-dessus de leur niveau du quatrième trimestre 2019).

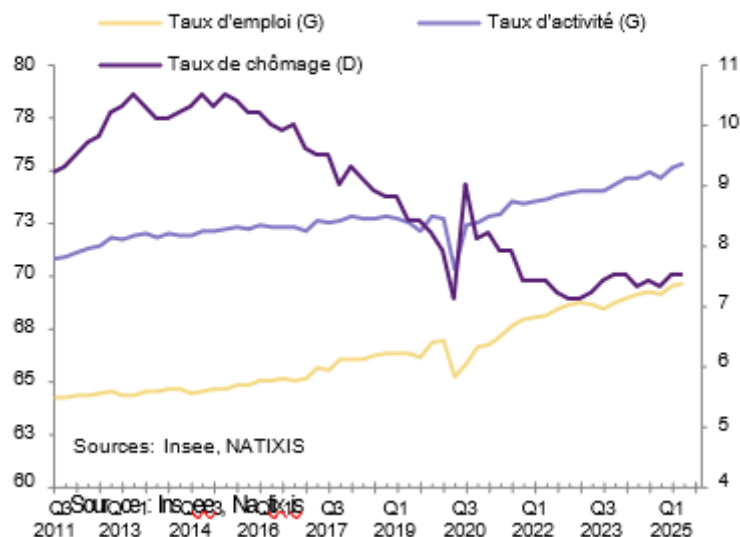
Ralentissement des salaires

Les salaires horaires (secteur marchand non agricole) ont augmenté de 0,2 % par rapport au trimestre précédent après +0,1 % au premier trimestre, en raison d'une légère augmentation de la prime de partage de la valeur. En glissement annuel, les salaires horaires ont légèrement ralenti à 2 %, après 2,5 % au 1er trimestre.

Taux de chômage attendu en légère hausse

Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2ème trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

Evolution du marché du travail



e) France : budget 2026 : une route semée d'embûche

Le projet de loi de finances 2026 a été soumis au Parlement le 14 octobre 2025, respectant tout juste les 70 jours de délai dont le Parlement doit disposer pour l'examiner et le voter.

Le Gouvernement anticipe un déficit public de 5,4 % cette année et d'ici à l'adoption complète du budget. L'Assemblée nationale est fragmentée et les équilibres politiques demeurent fragiles, la France ayant connu 6 gouvernements depuis début 2024.

Prévisions du gouvernement (% PIB sauf mention contraire)

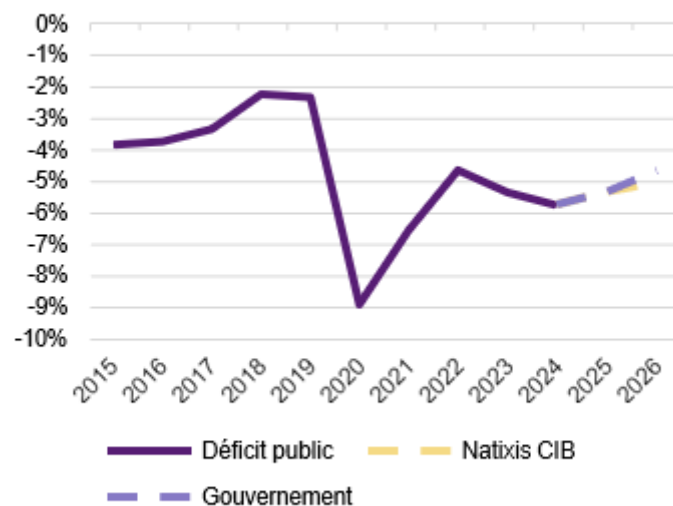
	2024	2025	2026
Etat	-5,2	-4,3	-4,5
Organismes divers d'administration centrale	-0,1	-0,1	-0,0
Administrations publiques locales	-0,6	-0,5	-0,3
Administrations de sécurité sociale	0,0	-0,3	0,1
Solde public	-5,8	-5,4	-4,7

Sources: Projet de Loi de finances 2026

La version finale du budget sera ainsi probablement différente de celle proposée initialement par le Gouvernement, le Premier ministre ayant indiqué vouloir renoncer à l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution.

En cas de retard ou de chute du Gouvernement, une loi spéciale pourrait être mise en place dans l'attente d'un budget complet, comme cela a été le cas l'an passé. Le recours à des ordonnances est également évoqué, mais cette possibilité n'a jamais été utilisée par le passé.

Déficit public (% PIB)



Sources: Projet de Loi de finances 2026, Natixis CIB

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

Entre exigences européennes, contraintes financières, besoins économiques et absence totale de majorité, le Gouvernement ne recule pas devant l'obstacle et cherche à trouver un chemin démocratique pour la loi de finances pour 2026.

L'objectif est simple : il s'agit de ramener le déficit sous les 3 % du PIB d'ici 2027. Mais le contexte économique est lourd et fragile : la croissance demeure poussive, insuffisante autour de 1,3 % pour améliorer comptes et ratios. L'inflation reste une menace. C'est surtout l'accumulation des déficits qui pèse, sous la forme d'une dette publique qui progresse. La charge qui en résulte dépasse déjà le budget de la défense. Plusieurs agences de notation viennent de revoir à la baisse la note de la France ce qui pèse sur les niveaux de taux et sur les spreads.

Les finances traversent un temps orageux, spécialement en France. C'est un état de fait qui doit être pris en compte dans la politique d'emprunt des collectivités : profiter des créneaux de calme...

Le secteur public territorial porte l'essentiel de l'investissement public en France. Les décideurs locaux manquent de visibilité et de lisibilité pour se projeter dans les projets nécessaires aux transitions comme à l'attractivité et à la compétitivité des territoires.

Quel sera l'effort budgétaire demandé aux collectivités en 2026 ? 5,3 milliards € comme initialement évoqué ? 4,7 milliards € ? Moins ? En tout cas, comme les années précédentes, plus que leur poids dans le déficit et dans la dette.

Mesures concernant les collectivités présentées en conseil des ministres le 14/10/2025

Transferts financiers de l'État aux collectivités

Augmentation de 3 % (+ 3 milliards €) par rapport à la loi de finances initiale (LFI) 2025.

Ils atteignent 107,9 milliards € hors fractions compensatrices de TVA en contrepartie de réformes fiscales (47 milliards €) dans le PLF 2026 à périmètre courant.

Les concours financiers de l'État de 53,4 milliards € selon le PLF 2026 totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission « relations avec les collectivités territoriales » (RCT*).

PSR : En 2026, ces PSR s'élèvent à 49,5 milliards €, en hausse par rapport à la LFI 2025. Cette évolution s'explique exclusivement par la réintégration de la fraction de TVA des régions dans la DGF.

Fixation pour 2026 du montant de la DGF et des variables d'ajustement

Cet article prévoit de reconduire le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de l'année 2025. Elle est alors fixée à 32,5 milliards € pour 2026. Les montants individuels seront calculés au prorata des recettes réelles de fonctionnement comme les années passées.

Le PLF propose de maîtriser cette dynamique en ramenant ce PSR à son niveau de 2021, afin que les collectivités contribuent au redressement des finances publiques.

Répartition de la DGF

Les majorations 2025 sont reconduites pour 2026 avec une augmentation des dotations de péréquation des communes : 150 millions € de dotation de solidarité rurale (DSR) et 140 millions € de dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU). Afin que le nombre de bénéficiaires soit le plus large possible, cet article renouvelle également la répartition de cette hausse de la DSR au minimum à 60 % sur sa deuxième fraction dite « péréquation », bénéficiant ainsi à la quasi-totalité des communes de moins de 10 000 habitants.

Création d'un fonds d'investissement pour les territoires (FIT)

Cet article propose de regrouper dans un fonds unique trois anciennes dotations d'investissement :

- la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- la dotation politique de la ville (DPV)
- la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Nette diminution du fonds vert depuis sa création en 2023

Le PLF prévoit que le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé aussi fonds vert, soit de 650 millions € en 2026.

Pour rappel, il était de 2 milliards € en 2023 (année de création du fonds), de 2,5 milliards € en 2024 et de 1,15 milliard € en 2025.

Modalités d'attribution du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Le PLF propose plusieurs adaptations du FCTVA :

- Exclure les dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible, intégrées depuis 2016, afin de recentrer le FCTVA sur son objectif premier : soutenir l'investissement public local.
- A compter de 2026, cette disposition ne permettra plus aux collectivités de prétendre à une compensation d'une partie de la TVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles jusqu'ici (l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, l'entretien des réseaux et enfin les fournitures de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage).
- Décaler d'1 an la perception du FCTVA pour les EPCI à fiscalité propre et les établissements publics territoriaux : le versement du FCTVA n'aura plus lieu l'année même de la dépense mais l'année suivante.
- Ne plus exiger la reconnaissance par décret, pour que les collectivités ayant fait l'objet d'une constatation de catastrophe naturelle puissent bénéficier du FCTVA l'année de la dépense, et ce afin de faciliter les réparations.
- Ajouter une nouvelle dépense éligible au FCTVA : la part des redevances versées aux sociétés publiques locales d'aménagement d'intérêt national correspondant au remboursement des intérêts des emprunts conclus par ces sociétés pour financer les investissements réalisés dans le cadre de la construction, la reconstruction, la réhabilitation et la rénovation d'écoles élémentaires ou maternelles de l'enseignement public.
- Instaurer une dérogation à l'automatisation de déclaration du FCTVA pour la seule part des contributions aux opérations d'urbanisme qui financent les équipements publics destinés à intégrer le patrimoine des collectivités, ces dépenses ne pouvant être identifiées au sein du numéro de compte 2764.

Réforme de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques (DSEC)

La DSEC a été créée en 2008 pour permettre à l'État de participer financièrement à la réparation des dégâts causés par des événements climatiques ou géologiques graves sur des biens considérés non assurables. Cette dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement des collectivités peut bénéficier aux communes, aux EPCI, aux syndicats mixtes et aux départements (hors collectivités d'outre-mer).

Maitrise de la dynamique de la TVA affectée aux collectivités locales

Cet article propose qu'à compter de 2026 la fraction de TVA versée à chaque collectivité locale au titre de l'année comprenne bien la dynamique de la TVA mais que cette dernière, si elle est positive, soit minorée du taux d'inflation de l'année précédente. Il est précisé que pour autant la dynamique ainsi calculée ne peut pas être négative.

Ajustement de la mise en oeuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation

* Planchonnement : atténuation de moitié des variations (hausse ou baisse) après application du coefficient de neutralisation.

Valeurs locatives des locaux professionnels

La valeur locative des locaux professionnels, utilisée dans l'assiette de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE), repose depuis 2017 sur un tarif par m² en fonction de la catégorie du local. Le prix par m² est calculé en fonction des loyers constatés par zone géographique et est mis à jour périodiquement.

Lors de la mise en oeuvre de ces nouvelles modalités de calcul, trois mécanismes sont mis en place jusqu'en 2025 pour limiter les variations trop fortes (un coefficient de neutralisation, un lissage ainsi qu'un «planchonnement»*).

La nouvelle actualisation sexennale pour 2027 ne peut pas être mise en oeuvre en l'état, et ce d'autant plus avec l'arrêt des trois mécanismes de correction cités ci-dessus.

Afin d'éviter des variations trop fortes, cet article propose :

- une actualisation des règles du coefficient de neutralisation
- un nouveau lissage des valeurs locatives sur 6 ans
- le prolongement du «planchonnement» pour 1 an

Ajustement de divers dispositifs de compensations d'exonérations fiscales au profit des collectivités locales

La LFI 2025 augmente l'abattement (de 20 % à 30 %) des terres agricoles pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

En contrepartie, l'État supprime deux compensations :

- la compensation de l'impôt sur les spectacles : cet impôt a progressivement vu son périmètre se réduire avant d'être supprimé en 2025. Sa compensation existait depuis 2015
- la compensation de 80% des pertes de recettes liées à l'allègement des droits de mutation sur les cessions de fonds de commerce : elle existait depuis 1993 suite au relèvement des tranches du barème d'imposition

Ajustement du fonctionnement du DILICO* 1 instauré en 2025 et ajustement pour 2026

Ce dispositif repose sur le prélèvement de ressources fiscales versées aux collectivités territoriales et à leurs groupements à fiscalité propre, ces contributions étant ensuite mises en réserve sur le budget de l'État puis reversées. Les collectivités ponctionnées récupéreront 90 % de cette contribution par tiers sur trois années (2026, 2027 et 2028) au prorata de leur contribution, dans la limite de leur versement, et les 10 % restant serviront à la péréquation (à travers le FPIC** pour les communes et EPCI à fiscalité propre, le fonds national de péréquation des DMTO*** pour les départements et le fonds de solidarité régional pour les régions).

Le PLF 2026 vient préciser que la mise en oeuvre du DILICO en 2025 avec les versements prévus entre 2026 et 2028 ne sont pas conditionnés par l'existence de nouveaux prélèvements sur ces mêmes années

Nouveau DILICO* 2 pour l'année 2026

Cet article du PLF 2026 renouvelle la mise en oeuvre du dispositif de ajustements d'où la dénomination de DILICO 2. L'objectif reste le même, associer les collectivités au redressement des finances publiques, mais avec de nouvelles modalités : le montant passe d'1 à 2 milliards €.

Point d'indice de la fonction publique (1er juillet 2023)

Valeur mensuelle : 4,92 €

Montant annuel (indice 100) : 5 907,34 €

Valeurs locatives des locaux d'habitation

Il est proposé de décaler de trois ans la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation pour bénéficier de suffisamment de recul :

- le recensement des loyers serait repoussé à 2028
- le rapport sur les impacts de cette révision est attendu pour le 1er septembre 2029
- les nouvelles valeurs seraient utilisées dans les bases d'imposition à compte de 2031

Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

2026 : 1 % (prévisions)

2025 : 1,7 %

2024 : 3,9 %

2023 : 7,1 %

2022 : 3,4 %

LES REALISATIONS 2025 DE LA COMMUNE DE VILLENNOY

a) Les travaux en régie

Des travaux ont été réalisés dans plusieurs bâtiments de la commune en 2025 par les services techniques de la commune :

- Mise en conformité électriques et remplacement des luminaires du dojo
- Mise en conformité du Pôle Petite Enfance conformément aux préconisations de la PMI
- Mise en conformité de l'espace 1871 (en cours)
- Création du premier patio de la nouvelle école maternelle
- Rénovation complète du logement d'urgence situé au-dessus de la Poste
- Mise en conformité électrique de la salle du Club de l'Amitié et création de toilettes PMR (en cours)

La mise en place d'une plateforme de tri au Centre Technique Municipal en juillet 2025 permet une collecte des déchets de l'espace public plus responsable et est source d'économies financières.

b) Construction de la nouvelle école « Les Petits Pas Bleus »

Les investissements de l'année 2025 ont principalement été consacrés à la poursuite de la construction de la nouvelle Ecole maternelle Les Petits Pas Bleus, en co-maîtrise d'ouvrage avec l'EPMS de l'Ourcq.

La livraison du bâtiment est prévue pour mai 2026 avec une ouverture à la rentrée de septembre 2026.

Le marché pour la réalisation de la cour extérieure et du parvis de la fin novembre 2025. Les travaux auront lieu au 1^{er} semestre 2026.

c) La végétalisation du cimetière

Les travaux de végétalisation du cimetière débutent en décembre 2025 pour environ 4 mois. Ils répondent à plusieurs objectifs : offrir un nouvel espace vert, lieu apaisé pour le recueillement, faciliter l'entretien, les déplacements des personnes âgées et favoriser la biodiversité.

d) Travaux de voirie

Les principaux travaux de voirie 2025 portent sur la réfection de la chaussée rue du Général de Gaulle, la sécurisation de la RD5 (signalisation verticale et horizontale) et le remplacement d'une partie de la structure de chaussée de la rue Sadi Carnot.

L'étude de la réfection de la voirie des patios est en cours et a nécessité un complément suite à la demande des riverains d'étudier le déplacement de l'abri bus en dehors de la résidence et donc en dehors du périmètre d'étude initial.

e) Révision du Plan Local d'urbanisme

Après avis favorables de l'ensemble des personnes publiques associées et du commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique de septembre-octobre 2025, la révision du PLU touche à sa fin avec une approbation proposée au Conseil municipal de février 2026.

f) Vie associative

La vie associative est riche et ponctuée de temps forts tout au long de l'année dont le Forum des Associations. Environ 31 associations sportives, culturelles, à dimension sociale sont accompagnées par la commune à travers des mises à disposition de salles, de matériel, des subventions, des actions de formation ou de communication...

g) Environnement : Atlas de la Biodiversité Communale et Plan Guide Vert

La mission du CPIE des Boucles de la Marne de réaliser l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) se termine avec l'approbation du plan d'actions au Conseil municipal du 26 novembre 2025.

La finalisation du Plan Guide Vert a permis de définir les séquences d'aménagement de la promenade verte entre la Maison des Artistes et le Potager des Closeaux, en passant par l'Espace 1871, le parc du Baron Pelet, le City stade, le Bois Mozart et la nouvelle école.

h) Patrimoine culturel

Le diagnostic de l'abri-conique a débuté en mai 2025. Il permettra de faire un état des lieux sanitaires du bâtiment, et de donner le programme de travaux nécessaires et hiérarchisés en tenant compte des contraintes réglementaires applicables à l'usage du cône.

Parallèlement les travaux d'aménagement des anciennes écuries Seconde Guerre Mondiale ont débuté en novembre 2025. Les enjeux sont les suivants :

- Créer un pôle historique consacré à la Défense passive de la Seconde Guerre mondiale
- Valoriser et transmettre le patrimoine historique local aux jeunes générations ;
- Accueillir les visiteurs de l'abri conique dans des conditions pérennes et confortables
- Contribuer au devoir de mémoire, et entretenir la mémoire collective ;

Ils sont financés par un don de François Daveau et par la Région Ile de France, le bâtiment étant labellisé Patrimoine d'intérêt régional. L'inauguration est prévue aux Journées du Patrimoine 2026.

i) CCAS

Plusieurs actions sociales, en faveur de la population (personnes âgées, familles, enfants et jeunes, ...) ont été initiées en 2025. La commune contribue, via le versement d'une subvention, au fonctionnement du CCAS, véritable relais et lien social avec les habitants tout au long de l'année.

Le CCAS a notamment organisé :

- La semaine Bleue
- ciné séniors
- accompagnement aux courses, au cimetière
- atelier « bien sur internet »
- atelier « mémoire et corps »
- conférence avec l'agirc arcco
- forum prévention avec conférence et atelier (mémoire, sécurité routière, numérique)
- Repas et colis au séniors
- Ateliers sport Santé séniors

L'Epicerie solidaire apporte également une aide précieuse aux personnes en situation de précarité, orientées par la Maison des Solidarités.

LES ELEMENTS FINANCIERS DU BUDGET DE LA COMMUNE

a) Le résultat du Compte Financier Unique 2025 (provisoire au 27/11/2025)

Le résultat du CFU 2025 au 27/11/2025 est de 275 585 €.

Une synthèse des montants financiers figure dans le tableau ci-dessous.

Projection du Compte financier unique 2025	
Dépenses de Fonctionnement	en €
Réelles	5 694 514,00
Ordres	651 288,00
Recettes de Fonctionnement	en €
Réelles	7 277 918,00
Ordres	54 000,00
rar inclus plus haut	
Résultat antérieur	
Résultat de fonctionnement	986 116,00
Dépenses d'Investissement	en €
Réelles	8 947 920,81
Ordres	54 000,00
patrimoniales	140 000,00
Résultat antérieur	
Recettes d'Investissement	en €
Réelles	5 255 928,00
Ordres	651 288,00
Patrimoniales	120 000,00
Excédent fonctionnement capitalisé c/1068	633 914,00
rar inclus plus haut	
Résultat antérieur	1 770 260,00
Résultat Investissement	-710 530,81
Résultat général	275 585,19

NB : A noter que les cessions des immeubles (environ 400 000 €) figurent en fonctionnement sur l'exécution 2025 alors que les prévisions de recettes sont inscrites en investissement au BP 2025. Ceci est une disposition réglementaire.

Cela explique l'écart important entre le résultat de fonctionnement et d'investissement.

b) La dette

Au 1er janvier 2025, l'encours de la dette s'élevait à 10 782 373.02 €.

Il est composé de 14 contrats de prêt.

Ils sont tous affectés de l'indice 1A sur l'échelle de risque de la charte GISSLER sauf un qui est en 1B : emprunt Dexia avec un capital restant de 793 762.39 € au 01/01/2025.

En 2026, 2 prêts doivent être remboursés :

- Emprunt In fine Caisse d'Epargne qui a permis le financement de l'ALSH en 2022 : 600 000 € seront remboursés en 05/2026 par la vente de l'école Mozart à l'EPMS de l'Ourcq.

- Le crédit relais tva de 1 500 000 € à rembourser en 11/2026 pour la construction de l'école maternelle en attente du versement du FCTVA sur les travaux.

L'encours baissera donc de 2 100 000 €.

La collectivité possède également une ligne de trésorerie, renouvelée en septembre 2025, ouverte pour le litige Suez CAPM datant d'avant 2020.

Cette ligne, non tirée à ce jour, est comblée par une part du Flexilis souscrit pour la construction de l'école, afin de limiter les frais. Part qui servira pour la fin de la nouvelle école maternelle.

c) La fiscalité

Il n'est pas envisagé de modifier les taux de la fiscalité locale en 2026.

Taxes	Taux 2024	Taux 2025	Prévision taux 2026
Taxe d'habitation	15,72 %	15,72 %	15,72 %
Foncier bâti	52,17 %	52,17 %	52,17 %
Foncier non bâti	57,77 %	57,77 %	57,77 %

Selon le projet de Loi de Finances, il est prévu une augmentation de 1 % en 2026 du Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives.

	Bases 2026 revalorisée à 1%	Taux 2026	Produit attendu 2026 avec effet coco
Taxe foncière batie	7 248 146	52,17%	3 781 358
Taxe foncière non batie	84 941	57,77%	49 070
Taxe d'habitation	270 276	15,72%	42 487
	7 603 363	1	3 872 915
	coefficient correcteur	-	102 553,53
	TOTAL		3 770 361,95

Le projet de loi de Finances est actuellement encore en discussion.

EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026

Au moment de la rédaction du rapport d'orientation budgétaire, l'année n'est pas terminée et les services sont actuellement en préparation de leur maquette budgétaire.

Les orientations du budget 2026 qui seront proposées au Conseil Municipal s'inscrivent dans un contexte de stagnation des dotations, voire d'un recul et d'inflation.

Le FSRIF a nettement diminué depuis 2022.

	2022	2023	2024	
FSRIF	371 692	367 563	256 067	142 430

Celui-ci est indexé en partie sur le potentiel financier et le revenu moyen par habitant. Contrairement à certaines idées entendues, la dynamique « socio-économique » de la commune est jugée de plus en plus favorable. La conséquence est une baisse du « soutien » de l'Etat.

Pour ce fond, en 2026, il ne sera prévu que la moitié de ce qui a été perçu en 2025, référence allouée aux collectivités en cas de sortie du dispositif.

Au niveau des dépenses, seules celles permettant d'assurer le fonctionnement normal des services de la mairie seront inscrites. Il y aura peu de nouvelles actions au budget primitif 2026, en raison des élections municipales de mars et des contraintes financières (notamment l'investissement) de la collectivité.

Néanmoins certaines dépenses restent obligatoires et la collectivité ne peut que subir :

- l'augmentation du prix de l'eau (harmonisation des tarifs par la CAPM suite au changement de délégataire, création de deux nouvelles taxes de l'Agence de l'Eau Seine Normandie)
- les coûts instables de l'énergie (électricité, gaz)
- l'inflation des prix de l'alimentaire
- l'augmentation des charges salariales

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026

Les dépenses d'investissement 2026 vont concerner principalement les opérations déjà engagées suivantes :

- Ecole Maternelle : poursuite et fin des travaux de la future école maternelle pour une ouverture en septembre 2026 pour 8 538 851 € HT et réalisation des extérieurs (cour de récréation et parvis) pour un montant prévisionnel de 443 904.88 € HT
- La finalisation de l'étude pour la réfection de la voirie des Patios
- Travaux de mise en conformité des bâtiments publics : espace 1871
- La modernisation de l'éclairage public : dispositif en test sur 2026 pour un déploiement en 2027
- Végétalisation du cimetière
- Etudes et travaux du pôle historique (Ecurie et abri conique)

Concernant les recettes, les subventions pour l'école n'ont pas encore été entièrement versées. Il faut attendre la fin des travaux de construction pour percevoir le solde, soit le 2^{ème} semestre 2026.

Compte tenu du retard du chantier, une partie du FCTVA qui devait être versé en 2026, arrivera en 2027.

Cela décale par conséquent une partie des recettes prévues dans le plan de financement de base et le remboursement des échéances importantes de prêts de 2026.

La candidature de la commune au Fonds d'Aménagement Communal (FAC) a été retenue par le Département en novembre 2025. Les travaux sur les extérieurs de l'école percevront une subvention départementale à hauteur de 40 % dès 2026.

La collectivité poursuit également la gestion de son patrimoine immobilier : l'école maternelle Mozart sera vendue à l'EPMS pour un montant de 615 000€ au premier semestre 2026.

LE PERSONNEL

L'année 2025 a été particulièrement exigeante sur le plan des ressources humaines, avec des tensions fortes dans plusieurs services, notamment la restauration scolaire / entretien des locaux et l'enfance.

Le service entretien-restauration a été fortement fragilisé par des arrêts maladie, des temps partiels thérapeutiques et des restrictions médicales. Cette situation a nécessité la mise en place de renforts réguliers, via la CARED, afin de faire face à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis sur le temps de pause méridienne, au travail supplémentaire lié à la préparation de produits livrés bruts pour la restauration scolaire et à l'augmentation de l'utilisation des salles communales, nécessitant de l'entretien supplémentaire.

Ceci a eu un impact direct sur le budget, puisque la commune doit à la fois supporter le coût des absences et celui des remplacements.

Comme depuis plusieurs années, il a été difficile de recruter et maintenir des équipes stables, en particulier sur les postes d'animateurs et d'agents de pause méridienne. À cela se sont ajoutées de nombreuses absences, parfois longues, qui ont lourdement impacté l'organisation du service. Pour garantir la continuité du service public, les agents de pause méridienne ont régulièrement été appelés en renfort, notamment les mercredis et pendant les vacances scolaires, ce qui a généré des coûts supplémentaires pour la collectivité.

Par ailleurs, la rentrée scolaire de septembre 2025 a été marquée par une hausse notable du nombre d'enfants en situation de handicap accueillis, en particulier en école maternelle, avec près d'un enfant par classe sans accompagnement individuel. Cette situation engendre des contraintes organisationnelles supplémentaires pour les services municipaux intervenant sur le temps scolaire et périscolaire.

Les agents concernés expriment un besoin renforcé de formation et d'accompagnement spécifique. Toutefois, les conditions actuelles d'accueil ne permettent pas toujours une prise en charge pleinement adaptée à l'intensité et à la diversité des besoins constatés. Une réflexion est en cours afin d'accompagner au mieux les équipes.

En matière de formation, la collectivité constate une augmentation significative des demandes émanant des agents et de la direction, dans un contexte d'évolution rapide des métiers et des attentes liées au service public. Le développement des compétences apparaît comme un enjeu pour adapter les pratiques professionnelles et renforcer la qualité du service rendu aux usagers. Les demandes de formations ne sont cependant pas toujours satisfaites, compte tenu du nombre de refus encore élevé de la part du CNFPT. Comme présenté dans le plan de formation 2026-2028, certaines formations spécifiques et techniques seront inscrites au budget en tant que formations payantes, faute de disponibilité auprès du CNFPT ou en raison de l'absence d'offre adaptée à la technicité des besoins exprimés par les services.

Sur le plan statutaire, la commune a également dû faire face à des situations complexes. Nous avons maintenu un agent en disponibilité d'office, faute de poste ouvert correspondant à son profil, après près de cinq années de disponibilité pour convenances personnelles. Deux demandes de rupture conventionnelle ont été refusées, compte tenu du coût que ces ruptures auraient représenté pour la collectivité, notamment au regard du versement des allocations de retour à l'emploi.

En 2026, deux agents seront réintégrés après des disponibilités pour l'un au sein du centre Marie-Jeanne Bassot à mi-temps dès janvier, l'autre au sein des services techniques à compter de juillet 2026. Ces réintégrations généreront des coûts supplémentaires.

S'agissant de l'ALSH, la demande d'accueil demeure soutenue, mais elle ne devrait pas dépasser le niveau constaté en 2025. Dans ce contexte, aucun recrutement supplémentaire n'est envisagé à ce stade. En outre, les créneaux d'études ont été augmentés fin 2025.

Concernant le service entretien-restauration, une réflexion est actuellement engagée dans la mesure où les besoins de la collectivité vont évoluer avec la création de la nouvelle école qui sera également occupée par l'EPMS de l'Ourcq et de la cuisine centrale. Il est envisagé d'externaliser la gestion de la cuisine centrale et l'entretien de la nouvelle école, dont les coûts de fonctionnement seront partagés avec l'EPMS. Dans ce contexte, les agents actuellement affectés à ces missions conservent la possibilité, s'ils le souhaitent, de candidater auprès des titulaires de ces marchés. Cette démarche se fera sur la base du volontariat. Dans l'hypothèse où les agents actuellement en poste souhaiteraient rester au sein de la collectivité, une réorganisation interne pourrait être mise en place, avec un retour en régie de certaines missions, notamment l'entretien de l'ALSH de Zola 2 et de l'école Zola 1 en fin de journée, comme cela fonctionnait jusqu'en 2020, avant l'externalisation de ces missions.

L'année 2026 sera également marquée par une réorganisation des services techniques, avec le recrutement d'un directeur adjoint. Cette évolution répond à l'augmentation continue des sollicitations et à la complexification croissante des exigences techniques observées ces dernières années.

Concernant les éventuels départs à la retraite, nous devons dès à présent anticiper les besoins de recrutement et les éventuelles passations.

Enfin, le budget des ressources humaines pour 2026 sera mécaniquement impacté par les évolutions de carrière, par la revalorisation prévue du SMIC, par l'augmentation du taux de cotisation CNRACL (34,65% en 2025 et 37,65% en 2026), par la mise en œuvre obligatoire de la participation de la collectivité aux contrats labellisés de complémentaire santé à hauteur de 15 € par mois et par agent, ainsi que par le dispositif de prévoyance déjà en place, dont le coût est appelé à évoluer à la hausse au fur et à mesure de l'augmentation du nombre d'agents adhérents (5 agents recensés au 1er décembre 2025).

LES CONCLUSIONS POUR 2026

En 2025, les efforts de maîtrise des dépenses en fonctionnement et investissement ont été poursuivis par rapport à 2024.

L'investissement a principalement été consacrée à la poursuite de la construction de l'école maternelle, commencée en 2024. Pour rappel, l'augmentation des coûts de construction et d'assistance à maîtrise d'ouvrage (+ 40 % par rapport au prévisionnel lors du lancement du projet) ont impacté de manière significative la capacité de réalisation de la collectivité.

Parallèlement, il est estimé un excédent de fonctionnement après rattachement d'un solde d'investissement RAR inclus d'un montant de – 710 530.81€ fin 2025.

Il est essentiel de continuer à générer de l'excédent de fonctionnement pour alléger la section d'investissement, l'emprunt n'étant pas une option envisageable.

L'objectif 2026 est de poursuivre les efforts entrepris depuis plusieurs années et terminer la construction de l'école maternelle et la cuisine centrale, aménager la cour extérieure et le parvis afin d'accueillir les enfants et professionnels dans de bonnes conditions.

Pour le budget primitif 2026, en section de fonctionnement, seront reconduites les actions qui permettent à l'activité municipale de se dérouler normalement.

Pour l'investissement, seront inscrites uniquement les opérations reportées, engagées en 2025 ou rendues nécessaires pour des raisons de sécurité, comme la nouvelle école maternelle ou les travaux de mise en conformité de l'espace 1871.

Deux emprunts seront également remboursés en 2026 : l'emprunt in fine de 600 000 €, et le crédit relais TVA d'un montant de 1500 000 €.

L'année 2026 sera aussi marquée par les élections municipales. La nouvelle équipe donnera sa feuille de route et ses priorités d'actions. Un budget supplémentaire sera alors voté après installation de la nouvelle équipe, avec reprise des résultats définitifs, qui sont à ce jour des prévisions de réalisations.